

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Nantes, le 15/07/2019

Mission Énergie et Changement Climatique
Affaire suivie par : Julien MOREAU
Tél. 02 72 74 73 46
Courriel : julien-m.moreau@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : JMO/MECC/2018.185

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CARENE, Saint-Nazaire Agglomération.

Ce projet a été construit parallèlement à l'élaboration du PLU intercommunal et du plan de déplacements urbains (PDU), ce qui conforte son inscription dans votre projet de territoire. Il a fait l'objet d'une concertation impliquant le conseil de développement. Il comporte un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il traduit la force de l'engagement de la CARENE en faveur de la transition énergétique qui est exemplaire, en particulier sur ses engagements en faveur des enjeux climat, air, énergie dans la conduite des politiques publiques sur votre territoire. Je souligne par ailleurs les efforts de pédagogie réalisés dans la présentation et la clarification des contenus.

Votre territoire concentre les enjeux liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air par ses spécificités : présence d'un marais côtier, croissance démographique, parc immobilier spécifique de la reconstruction, zone industrialo-portuaire d'importance.

Vous avez fait le choix de définir des objectifs à l'horizon 2030 pour réduire les émissions de votre territoire et mentionnez une ambition du « Facteur 4 » pour les émissions de gaz à effet de serre.

Je vous propose de compléter ce plan d'action volontariste en évaluant l'opportunité pour votre territoire d'un exercice de prospective à l'horizon 2050 prenant en compte la neutralité carbone, en réponse aux orientations fixées par le projet de stratégie nationale bas carbone pour 2050.

Votre programme pourra utilement être complété d'un inventaire des productions biosourcées autres qu'alimentaires. J'attire aussi votre attention sur l'intérêt d'une évaluation du potentiel de croissance économique et de l'emploi en lien avec la transition énergétique¹

Le marais côtier de Brière donne à votre territoire une spécificité rare en Europe : près de 70 % du territoire sont occupés par des eaux douces, salées ou saumâtres.

Vous avez pris en compte les effets associés aux événements extrêmes.

1 Voir le scénario SNBC, étude macro-économique (p45-46) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se%20provisoire%20des%20hypoth%C3%A8ses%20et%20r%C3%A9sultats%20pour%20les%20exercices%202018-2019.pdf>

Je vous encourage à renforcer la prise en compte des effets d'épisodes prolongés de canicules et de sécheresses estivales, ainsi que les effets cumulés hivernaux de la montée des eaux souterraines affleurantes, superficielles et du niveau moyen des mers. Ces aspects sont importants pour la résilience des activités agricoles et industrielles sur votre territoire.

Votre démarche d'écologie industrielle accompagne le développement de la zone économique industrialo – portuaire. Vous impliquez le territoire dans le développement des énergies marines renouvelables (EMR).

La construction navale est une spécificité des activités économiques de votre territoire et vous citez la prise en compte de la qualité de l'air comme enjeu associé à cette activité. Vous vous engagez en faveur de la mise en œuvre de l'électrification des navires à quai et mentionnez le changement de motorisation d'une drague.

Je vous encourage à renforcer la communication vis-à-vis des acteurs de la construction navale sur les enjeux associés à la qualité de l'air, vos engagements et les efforts de concertation que vous coordonnez.

Vous avez réparti vos objectifs de production d'énergie renouvelable selon les filières prioritaires du territoire dont le photovoltaïque, le bois énergie, la récupération de chaleur. Afin de renforcer ce scénario je vous encourage à intégrer le développement de l'aérothermie (pompes à chaleur) présenté dans le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Dans les transports, votre démarche insiste sur le développement des modes actifs (marche, vélo) et des transports en commun et encourage le covoiturage. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux de remplissage des véhicules dans la réduction des émissions et vous encourage à renforcer votre politique de développement du covoiturage. Le développement du véhicule électrique doit être accompagné d'un réseau de bornes de recharges coordonné par la collectivité.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique), se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

7i. a. ras.

Claude d'HARCOURT

Monsieur David SAMZUN
Président de la CARENE – Saint-Nazaire Agglomération

4, avenue du commandant l'Herminier
BP 305
44605 Saint-Nazaire Cedex

Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.
Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Saint Nazaire.